

07 nov 2003 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 7 novembre 2003](#)

Libération budgétaire - Coopération au développement

Sur proposition de M. Marc Verwilghen, Ministre de la Coopération au Développement, le Conseil des Ministres a approuvé un projet de délibération budgétaire.

Sur proposition de M. Marc Verwilghen, Ministre de la Coopération au Développement, le Conseil des Ministres a approuvé un projet de délibération budgétaire.

Ce projet permet la libération :- d'un montant de 3 millions d'euros en vue du paiement d'une partie des engagements belges relatifs à la reconstruction et à la réhabilitation de l'Irak. La Belgique financera des projets et actions concrets, qui bénéficient directement à la population irakienne. Ils seront exécutés par des organisations spécialisées des Nations Unies ;- d'un montant de 16,4 millions d'euros en vue du paiement de la dernière tranche de la contribution 2003 au Fonds européen de Développement. Les crédits seront rendus disponibles par des adaptations au sein du budget 2003 de la Coopération au développement.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe